



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2023-02-D-25-fr-1

Orig. : FR

## Décisions du Comité pédagogique mixte

---

Réunion des 9 et 10 février 2023 – Bruxelles (hybride)

Approuvées par la voie de la Procédure écrite N°2023/12 le 28 mars 2023<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Document réf: 2023-02-D-24

### III. POINTS

#### III.A. PROGRAMMES

2. **Durabilité et citoyenneté active - Cours complémentaire - s6-s7 - 2023-01-D-28-en-1 – P.-O. OTTOSSON, M. WOLFF**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme de Durabilité et citoyenneté active – Cours complémentaire s6-s7 avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023 pour la s6 et au 1er septembre 2024 pour la s7. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), juillet 2023.

3. **Croate Langue 1 – Cycles maternel et primaire – 2022-11-D-30-hr-1 – K. GRGEC**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme de Croate Langue 1 – Cycles maternel et primaire avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), fin juin 2023.

4. **Danois Langue I – Cycle secondaire Cours de base (s1-s7) et Approfondissement (s6-s7) – 2015-01-D-36-da-8 – L. DAMKJAER**

Le Comité pédagogique mixte approuve les modifications des annexes F et G relatives à l'examen du Baccalauréat écrit, avec entrée en vigueur immédiate en s6 et une entrée en vigueur au 1er septembre 2023 pour s7. Applicable au Baccalauréat européen à partir de la session de juin 2024. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), février 2023.

5. **Croate Langue 1 – Cycle secondaire – 2022-11-D-31-hr-1 – N. LOVRIC**

Au vu de la nécessité d'avoir un programme pour la Langue 1 Croate, le Comité pédagogique mixte approuve exceptionnellement son entrée en vigueur immédiatement après les réunions pédagogiques, au 11 février, pour s1 à s7. Applicable à la session du Baccalauréat européen à partir de la session de juin 2023. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), février 2023.

6. **Manuel du « European Schools Science Symposium » (ESSS) – 2019-01-D-52-en-3 – M. WOLFF**

Le Comité pédagogique mixte approuve le Manuel du « European Schools Science Symposium » (ESSS) avec une entrée en vigueur immédiate. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), février 2023.

**7. Histoire 2 et 4 périodes – s6-s7 – 2022-11-D-32-en-1 – R. JURANOVA**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme d'Histoire 2 et 4 périodes – s6-s7 avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023 pour la s6 et au 1er septembre 2024 pour la s7. Applicable au Baccalauréat européen à partir de la session de juin 2025. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), juillet 2023.

**8. Italien Langue 1 – Cycle primaire – 2022-11-D-28-it-1 – C. RUBINACCI**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme d'Italien Langue 1 – Cycle primaire – avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), fin juin 2023.

**9. Programme pour toutes les Langues III – Cycle secondaire – 2022-11-D-33-en-1 – K. STEPPAN**

Sous réserve de modifications de forme, le Comité pédagogique mixte approuve le programme pour toutes les Langues III – Cycle secondaire avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023 pour s1-s4 et s6 et au 1er septembre 2024 pour s5 et s7. Applicable au Baccalauréat européen à partir de la session de juin 2025. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), juillet 2023.

**10. Programme d'éducation religieuse Protestante – s1-s3 – 2022-07-D-30-en-1 – AUTORITÉS RELIGIEUSES, M. KALOGRIDOU**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme d'éducation religieuse Protestante – s1-s3 - avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), juillet 2023.

**11. Programme d'éducation religieuse Protestante – s4-s5 – 2022-07-D-31-en-1 – AUTORITÉS RELIGIEUSES, M. KALOGRIDOU**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme d'éducation religieuse Protestante – s4-s5 avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023 pour s4 et au 1er septembre 2024 pour s5. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), juillet 2023.

**12. Programme d'éducation religieuse Protestante – s6-s7 – 2022-07-D-32-en-1 – AUTORITÉS RELIGIEUSES, M. KALOGRIDOU**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme d'éducation religieuse Protestante – s6-s7 avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023 pour la s6 et au 1er septembre 2024 pour la s7. Publication sur le site web [www.eursc.eu](http://www.eursc.eu), juillet 2023.

**13. Roumain Langue 1 – s1-s3 – 2022-12-D-26-ro-1 – R. CERCIU**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme de Roumain Langue 1 – s1-s3 avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023. Publication sur le site web [www.eurasc.eu](http://www.eurasc.eu), juillet 2023.

**14. Curriculum - Langue 2 - Cycle primaire – 2022-11-D-27-en-1 – F. SCHIMEK**

Le Comité pédagogique mixte approuve le programme Curriculum - Langue 2 - Cycle primaire – avec une entrée en vigueur au 1er septembre 2023. Publication sur le site web [www.eurasc.eu](http://www.eurasc.eu), fin juin 2023.

### **III.D. RÈGLES ET NORMES PÉDAGOGIQUES**

**1. Harmonisation de la planification pédagogique aux Ecoles européennes + Annexe 3 Proposition d'amendement de l'Article 26 du Règlement général des Ecoles européenne (2023-01-D-61) – 2023-01-D-59-fr-1 – G. DUCATEZ**

Le Comité pédagogique mixte approuve le document final et procédural avec une entrée en vigueur à partir de septembre 2023. Il approuve également la prise en compte des plannings pédagogiques communs harmonisés dans l'évaluation des enseignants avec une entrée en vigueur à partir de septembre 2024. Le document procédural approuvé portera la référence 2023-01-D-59-fr-2 et les documents concernés par ces décisions seront également mis à jour en conséquence.

**2. Mise à jour des Outils d'évaluation au cycle primaire dans les Écoles européennes – 2023-01-D-31-en-1 – D. MUSILOVÁ**

**Annexe 1. Outils d'évaluation au cycle primaire dans les Écoles européennes (2013-09-D-38-en-10)**

**Annexe 2. Proposition d'amendement des Articles 55 et 56 du Règlement général des EE (2023-01-D-62-en-1)**

À l'exception des Directeurs adjoints aux cycles maternel et primaire qui réservent leur opinion jusqu'à ce que l'ensemble des changements soit présenté, le Comité pédagogique mixte approuve le calendrier du processus de travail du groupe de travail « Évaluation au cycle primaire » qui sera amendé selon la décision exprimée ci-dessous.

Il approuve également la mise à jour du document Outils d'évaluation au cycle primaire dans les Écoles européennes – Réf. : 2013-09-D-38-en-10, repris en Annexe 1 du document 2023-01-D-31. L'entrée en vigueur de ces mises à jour est reportée à septembre 2024. L'ensemble des changements pour le premier et le second semestre seront présentés aux réunions pédagogiques d'octobre 2023 pour approbation finale, y compris la mise à jour des descripteurs de niveaux atteints.

3. **Lignes directrices pour l'identification précoce des capacités et des besoins des enfants au cycle maternel des Écoles européennes – 2023-01-D-30-en-1 – D. MUSILOVÁ**

Le Comité pédagogique mixte approuve les *Lignes directrices pour l'identification précoce des capacités et des besoins des enfants au cycle maternel des Écoles européennes* qui seront annexées au programme *Early Education Curriculum*.